



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

FRANCEAGRIMER

Sous-Direction du commerce international
Bureau E2 – Prohibitions et protection du consommateur

Direction Interventions
Unité Régulation des Marchés, Droits à
Produire et Certificats

11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex

12 Rue Henri Rol-Tanguy, TSA 20002
93555 MONTREUIL



NOTE D'INFORMATION

relative à la

La gestion des exportations de produits laitiers vers les Etats-Unis et la République dominicaine dans le cadre du guichet unique national du dédouanement (GUN).

La présente note d'information est destinée à exposer l'évolution du dispositif de traitement des certificats d'exportation agricoles AGREX applicables **aux produits laitiers exportés vers les Etats-Unis et la République dominicaine**, délivrés par FranceAgriMer dans le cadre de la politique agricole commune.

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et FranceAgriMer ont développé une liaison informatique entre leurs deux systèmes d'information, DELT@-G pour le dédouanement et RCE pour les certificats d'exportation AGREX.

La liaison s'applique aux certificats d'exportation AGREX dématérialisés relatifs aux produits laitiers exportés vers les Etats-Unis et la République dominicaine, contenus dans la base RCE.

Le Guichet Unique National du dédouanement sert de base à cette liaison informatique et poursuit plusieurs objectifs :

– pour les opérateurs économiques, la présentation dématérialisée des certificats d'exportation AGREX lors du dédouanement conduit à une réduction des délais d'immobilisation en douane des marchandises lors des exportations de produits laitiers vers les pays sus-mentionnés et à une entière dématérialisation des formalités, de la délivrance de l'AGREX au dédouanement ;

- pour les services douaniers, la dématérialisation des formalités et l’automatisation des contrôles de cohérence documentaire permettent de sécuriser les contrôles ;
- pour FranceAgriMer, la liaison GUN fiabilise la gestion des déclarations d’exportation et le suivi des imputations des certificats agricoles AGREX. Les délais de transmission des informations aux opérateurs sont réduits.

Cette liaison informatique est effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est précisé que restent en dehors du périmètre de l’interconnexion GUN DELT@-G / RCE les certificats AGREX délivrés pour des marchandises relevant des autres secteurs de produits agricoles. Leur présentation au bureau de douane pour visa reste requise.

Les supports d’information disponibles sur les sites d’information* des deux administrations ont été actualisés pour tenir compte de ces nouvelles modalités de traitement de ces documents visés par FranceAgriMer.

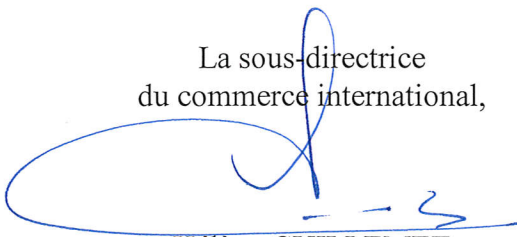
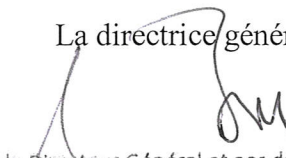
(*) Site d’information de FranceAgriMer

<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Certificats-d-exportation-AGREX>

(*) Site d’information DGDDI

<https://pro.douane.gouv.fr/prodouane.asp> – rubrique « actualités des e-services »

<http://douane.gouv.fr>

<p>Pour la DGDDI</p> <p>La sous-directrice du commerce international,</p>  <p>Hélène GUILLEMET</p>	<p>Pour FranceAgriMer,</p> <p>La directrice générale,</p>  <p>Pour le Directeur Général et par délégation Le Directeur des interventions Christine AVELIN</p>
---	---

Pierre-Yves BELLOT